machine. Voilà une heure qu'elle m'inquiétait ! Cette fois, c'est la panne.

— Bah ! railla Jacqueline. Laisse donc ! Elle tombe à pic.

Et tandis que Pierre, revêtant une blouse grise, et se gantant de vieux, ouvrait le coffre aux outils, commençait à inspecter, méthodiquement, les diverses causes possibles de l'accident, elle allait et venait, frappait à une porte vitrée dont les rideaux rouges l'engageaient par leur petit air rustique.

Un vieillard maussade et sourd ouvrit, baragouina des choses qu'elle comprit mal. Une longue station, à d'autres portes, où se montrèrent des faces d'hostilité méfiante, vieilles édentées aux mentons hérissés d'un poil gris, enfants aux tignasses de chanvre et au silence idiot, la laissait déçue. Non, rien à vendre ici, ni terre, ni quoi que ce soit.

Elle s'en revint, moins gaie, vers son mari, qui, courbé sur le moteur mis à nu, huilait, vissait, dévissait, limait ; il soupira, furieux

— Je n'y comprends rien !

— La bougie ? fit-elle.

Il haussa les épaules. Non, la bougie fonctionnait. C'était dans le moteur. Quoi ? Il ne savait pas. La recherche se prolongeait, irritée, lassante. Enfin, il poussa un cri :

— Sacrés mille diables ! Il va falloir coucher ici !

Penaud, il extrayait une pièce rompue. Et pas de rechange ! Où était-on, dans ce sale pays ? Il tira sa carte, se repéra : A vingt kilomètres de Saugeais ! Et à Saugeais, évidemment, ils n'auraient pas ça. Il faudrait télégraphier à Tours... attendre... Y avait-il seulement une bicyclette, dans ce trou ? Non, pas de bicyclette. Eh bien ! on était propre !

— Si je louais un cheval, une charrette...

— Tu ne vas pas me laisser seule, protesta Jacqueline. Il n'y a seulement pas d'auberge !

Avec une moue d'étonnement, ils considéraient les maisons, la place, comme s'ils leur découvraient un aspect autre, soudain. Etait-ce si joli que ça ? Qu'est-ce qu'on allait devenir, loin de tout, et sans gîte ? Ils tinrent conseil ; oui, louer un cheval, pour traîner la machine... gagner le gros bourg le plus proche, Saugeais même peut-être, en dépit de l'arrivée assez honteuse, dans ce ridicule attirail... Ils frappèrent à plusieurs maisons. Elles leur paraissaient affreuses maintenant, suer la misère et la crasse.

Ils se regardèrent avec une tristesse grognonne. Jacqueline avait aussi envie de pleurer que de rire. Allons ! c'étai tout bonnement affreux, ce patelin-là. Un village infect, un paysage assez pauvre à contempler de près, et cette fameuse vue de la place, comme on s'en fatiguerait vite !

Ils n'avaient plus qu'une idée : fuir au plus vite ! Dire qu'ils rêvaient tout à l'heure de passer leur vie là, et que contraints d'y passer quelques minutes, ils en avaient déjà la nausée. Un vieux cheval blanc, cagneux et pelé, qu'on attelait à l'automobile avec une corde, leur sembla beau comme Pégasse, et quand, au claquement de langue du paysan qui consentait à les conduire, au murmure railleur de tous les habitants du hameau accourus pour jouir de leur humiliation, l'équipage s'ébranla, Jacqueline et Pierre ressentirent un soulagement immense :

— Décidément, conclut il, ce n'était pas encore là que nous attendait le bonheur ! Il faudra chercher encore !

Et tous deux, franchement, se mirent à rire, comme s'ils ne portaient pas en eux-mêmes ce qu'ils attendaient de voir surgir au détour du chemin.

Paul et Victor MARGUERITTE.

LE PARLEMENT

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Les outrages aux bonnes mœurs

On a distribué le rapport de M. Guillier sur le projet de loi concernant les outrages aux bonnes mœurs.

La commission adopte le projet du gouvernement, en le complétant. La commission, dans la nomenclature des faits exposant à une contravention, ajoute le mot « d'écrits » à celui « d'imprimés », car elle estime qu'il peut y avoir distribution publique de productions cyniques qui ne sortent pas d'une imprimerie et qu'il est nécessaire d'interdire.

Le projet gouvernemental considère que les directeurs, *gérants, imprimeurs et auteurs* se rendent complices de la contravention. A cette nomenclature la commission ajoute les éditeurs.

La commission, aux faits constituant l'outrage aux bonnes mœurs, ajoute la fabrication des objets obscènes dans le but d'en faire commerce.

LA SÉANCE

Séances du 26 décembre

Le Sénat a siégé ce matin et siège cet après-midi, pour continuer l'examen du budget de 1904.

Le budget de l'Instruction Publique

La discussion s'engage d'abord sur les derniers chapitres du budget de l'Instruction publique.

M. Knight demande et obtient le rétablissement d'un crédit indicatif de 1.000 francs pour accorder des bourses nationales dans les lycées aux orphelins martiniquais.

Ce crédit, supprimé par la commission des finances, est rétabli par 183 voix contre 83.

M. Charles Dupuy développe ensuite un amendement qui tend à rétablir le crédit de 10.000 francs concernant l'apprentissage de la dentelle à la main, voté par la Chambre et supprimé par la commission des finances. Il est indispensable, dit-il, que cet apprentissage puisse commencer pendant le temps même de l'école conformément à la loi spéciale votée par le Parlement.

Le rapporteur répond que l'enseignement de la dentelle ne peut être organisé qu'à la suite de décrets qui n'ont pas été pris et que, s'il existe des professeurs, le gouvernement n'avait pas proposé de crédits. La Chambre a voté un crédit de *10.000 francs*, la commission ne croit pas qu'il soit possible de voter ce crédit avant que les décrets prévus par la loi aient été pris. Il est probable que cet enseignement dans les écoles ne sera pas encore organisé avant la rentrée d'octobre 1904, la vérité budgétaire est de ne pas voter des ressources avant que l'organisme soit créé.

Le ministre réplique que les objections de la commission tournent dans un cercle vicieux ; si le Sénat vote le crédit, nous pourrons immédiatement organiser l'enseignement. (Applaudissement sur un grand nomb e de bancs.)

La commission, en présence des explications qui viennent d'être échangées, abandonne ses propositions et le crédit est rétabli.

Budget des Beaux-Arts

Les chapitres 1 à 25 sont adoptés.

Sur le chapitre relatif à la conservation des monuments historiques, **M. Perrier** demande le classement, parmi ces monuments, de la maison des Charmettes qu'habita J.-J. Rousseau.

Le rapporteur général. — De quel style est-elle ?

M. Perrier. — Il ne s'agit pas de style, mais de conserver un souvenir historique.

M. Linthillac. — C'est le sanctuaire de la pensée française ; c'est là que s'est formé Rousseau.

M. Perrier. — Rien ne s'oppose à ce qu'une maison où habita longtemps un homme illustre soit achetée et conservée par l'Etat. A cette époque où les hommes de la Révolution sont violemment attaqués, il est à craindre que la maison de J.-J. Rousseau soit achetée par quelqu'un qui en fermerait la porte aux nombreux admirateurs de Rousseau. L'Etat doit conserver cette maison qui contient d'inoubliables souvenirs.

Le ministre se déclare tout prêt à rendre hommage à la mémoire de Rousseau. La loi sur les monuments historiques s'applique non seulement à l'art mais aussi aux monuments qui sont un souvenir historique. Le classement peut donc être étudié.

J'étudierai la question.

M. Perrier. — Je ne demande pas autre chose.

M. Briens demande que l'administration examine l'état des églises de Lessay (Manche) et procède à une restauration nécessaire.

Le ministre promet de faire étudier la question.

Le rapporteur demande qu'on fasse les travaux nécessaires pour faire de la salle du Trocadéro une salle où les représentations populaires puissent être données dans les meilleures conditions possibles ; il suffirait d'une dépense de 50.000 francs que le *Parlement*, il n'est pas possible d'en douter, votera avec empressement, dès que le gouvernement aura présenté un projet spécial sur l'aménagement du Trocadéro.

Le ministre promet d'étudier la question.

Budget du Commerce

M. Delahaye demande au ministre du commerce de communiquer aux Chambres de commerce un tableau montrant la solvabilité professionnelle des industriels et commerçants faisant la distinction entre les banquiers, coulissiers et agents d'affaires. On provoquerait ainsi une union du capital et du travail destinée à augmenter la prospérité du pays. On rendrait service aux capitalistes souvent embarrassés pour le placement de leurs fonds et aux industriels qui manquent d'avances ou de crédits nécessaires pour fonder ou développer leur industrie.

Le Ministre répond que la question s'adresse surtout aux Ministres de la justice et des finances qui publient déjà des tableaux demandés par M. Delahaye. Il suffirait, pour donner satisfaction au désir de M. Delahaye, de distinguer les faillites et liquidations judiciaires des banquiers et celles des agents d'affaires. Le Conseil supérieur de la statistique sera saisie de la question. Il y a pas de doute qu'il n'entre dans la voie qui vient d'être indiquée.

La séance, suspendue à midi, est reprise à deux heures.

Sur la demande de **M. Trouillot**, ministre du commerce, le Sénat rétablit les 2000 fr. que la commission a supprimés dans le chapitre du personnel des poids et mesures.

M. Reymond obtient du Sénat le rétablissement, au chapitre 10 (Personnel du Conservatoire des arts et métiers), du crédit de 440,050 francs voté par la Chambre, crédit supérieur de 4,000 francs à celui que propose la commission des finances.

On adopte ensuite sans modification les derniers chapitres du commerce et le Budget de l'École Centrale.

Puis on passe au

Budget des Postes et Télégraphes

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

Sur le chapitre 5 (personnel-agents), **M. de Carné** dit qu'il a plusieurs fois appelé l'attention.

M. Bérard. — La question est à l'étude. M. le ministre des finances en est saisi. Nous prendrons un arrêté dès qu'il nous aura répondu, mais le Sénat doit savoir que la réforme sollicitée, demandera une dépense supplémentaire de plus de 1 million 1|2, de sorte qu'en répartissant la dépense sur sept exercices, on aura encore à faire face à une augmentation de 200.000 francs par année.

M. de Carné insiste. — Voilà déjà 8 ans qu'il réclame.

M. Paul Strauss appuie les observations de M. de Carné.

Les chapitres 5 à 30 et dernier, sont adoptés.

La Caisse d'Epargne

L'on aborde le budget de la Caisse Nationale d'Epargne.

M. Girard, rapporteur, dit que la campagne dirigée contre les Caisses d'épargne, a eu nécessairement son contre-coup sur les opérations de la Caisse d'épargne postale.

Le Sénat doit désirer savoir dans quelle mesure cette institution a eu à en souffrir. Voici les chiffres malgré les retraites de 1902 et 1903 qui ont dépassé les recettes de ces deux années, l'avoir de la caisse n'a cessé de s'accroître. L'augmentation a été de 26 millions pour 1902. Au 1er décembre, elle était, pour 1903, de 17 millions. Un autre calcul a pu être fait, et celui-là est tout à fait significatif. Au 1er novembre 1903, la caisse disposait d'une réserve telle qu'au cours du jour son avoir dépassait de 33 millions les créances de ses déposants. Ces chiffres répondent suffisamment aux accusations patentes ou souterraines dont l'institution a été l'objet. (Applaudissements).

Le budget de la Caisse d'épargne est adopté.

Budget des colonies

Le Sénat entame la discussion du budget des Colonies.

L'amiral de Cuverville émet l'espoir que le bruit qui s'est répandu récemment de la cession à une puissance étrangère des îles St-Pierre et Miquelon est un bruit sans fondement.

La possession de ces deux îles nous est indispensable. Y renoncer serait renoncer à ces pêcheries de Terre-Neuve qui fournissent à la France ses meilleurs marins (Vifs applaudissements à droite).

Les chapitres 1 à 5 sont adoptés.

Sur le chapitre 6 (Service administratif des colonies dans les ports de commerce), **M. Doumergue** demande le rétablissement du crédit de 6000 fr. supprimé par la comission. Ce seraient les ouvriers et auxiliaires qui supporteraient les conséquences de cette suppression.

Le rapporteur dit que cette suppression n'atteindrait que les commissaires coloniaux dans les ports, dont la fonction peut, à son avis, être accomplie par d'autres agents.

Le Ministre des Colonies. — Il faudrait *alors rapporter les décrets organisant le service* en question. Je ne vois pas à quels agents je pourrais confier ce service. La chose est impossible.

Le rapporteur combat à nouveau la demande de M. Doumergue.

Finalement, le chapitre 6 (chiffres de la Commission du Sénat) est adopté.

Les chapitres 7 à 10 sont adoptés.

Sur le chapitre 11 (Inspection des travaux publics), **M. Bassinet** appelle l'attention du Sénat sur la façon dont fonctionne ce service.

On emploie à cette inspection des agents inaptes à ces fonctions. Ne pourrait-on pas employer les élèves de l'Ecole Centrale qui se contenteraient d'avantages modestes ?

M. Peytral. — Ce serait créer de nouveaux fonctionnaires.

M. Bassinet rappelle que les élèves de Polytechnique sont assurés d'avoir une fonction de l'Etat. Le ministre aurait un moyen d'affirmer sa bienveillance à l'égard de l'Ecole Centrale. Il serait peut-être possible de constituer dans les Colonies un corps de direction des Travaux à l'aide d'anciens élèves de cette école.

Les chapitres 11 et 12 sont adoptés.

Sur le chapitre 13 (bourses et subventions à l'école coloniale). **M. Godin** demande au ministre de donner des situations aux élèves de l'école coloniale sortis depuis juillet.

Le ministre des colonies. — Lorsque les places sont vacantes je les donne de préférence aux jeunes gens, mais je ne puis demander au Parlement de créer des emplois nouveaux pour me permettre de les caser tous.

Les derniers chapitres du budget des colonies sont adoptés.

Budget des Affaires étrangères

Le Sénat adopte sans discussion le budget du chemin de fer du port de la Réunion, le budget du chemin de fer de Kayes au Niger puis passe au budget des Affaires Etrangères.

M. Millard, rapporteur. — Nous sommes certains, dit-il, que le budget de 1904 sera voté avant le 31 décembre. Tout le monde se félicite de ce résultat. Je me permets toutefois de regretter que la loi des finances nous arrive à une date encore si rapprochée de la fin de l'exercice et que nous ayions à peine le temps d'échanger nos idées sur la situation des grands services.

A la Chambre, les affaires étrangères ont pris plusieurs séances, ici nous devons tout juste leur consacrer quelques instants.

La commission a constaté que nous devrions surtout chercher à élargir nos débouchés. Du côté de la Russie, notamment, il semble que nous n'ayons pas encore les facilités d'échange désirable avec une nation si grande et qui nous est si chère. Elle compte sur la vigilance de M. Delcassé pour améliorer la situation.

Au point de vue diplomatique, l'année 1903 a été heureuse pour la France : La visite du roi d'Angleterre en France, le voyage de M. Loubet à Londres, celui qu'il doit faire à Rome, le traité franco-italien, dont nous venons de recevoir la nouvelle, sont autant d'événements dont nous devons nous féliciter.

Cependant il y a des points noirs. Pour la Macédoine, notamment, devons-nous rester indifférents aux événements qui se déroulent dans ce pays. Pourquoi ne voit-on pas se manifester d'une façon plus ostensible l'action de la France ?

Sans doute, par leur situation, la Russie et l'Autriche sont plus intéressés que nous au rétablissement de l'ordre en Macédoine. Pourtant il ne serait pas hors de propos que la France fit entendre un langage ferme et de dire tout haut ce que tout le monde dit tout bas, à savoir : que les demi-mesures ont fait leur temps et qu'il faudrait assurer la tranquillité par des moyens énergiques.

Le rapporteur demande ensuite à M. Delcassé de s'expliquer sur le Maroc et sur notre action dans ce pays.

Il espère que M. Delcassé pourra donner au Sénat des nouvelles rassurantes sur les affaires russo-japonaises en Extrême-Orient.

Les incidents actuels sont suivis en France avec un vif intérêt en raison des liens qui nous unissent à la Russie. (Applaudissements).

M. d'Aunay appelle l'attention du Sénat sur les rapports avec le Saint-Siège.

Le Livre Jaune montre une contradiction entre le langage tenu au Parlement par le Président du Conseil et les conversations engagées entre nos représentants au Vatican et le sous-secrétaire d'Etat de la papauté. Ces conversations ont été constamment conciliantes de part et d'autre.

Nous allons, si cela continue, fournir à la papauté les moyens de s'ingérer dans nos affaires intérieures. On s'est beaucoup trompé en France depuis une vingtaine d'années sur le sens de la politique de Léon XIII. On a voulu y voir une adhésion à la République.

La vérité c'est que le Saint-Siège n'a jamais pensé qu'à s'insinuer dans notre politique à la faveur de la confiance qu'il inspirait au gouvernement républicain ; il voulait s'emparer petit à petit de nos affaires.

L'orateur rapporte une conversation qu'il a eue en 1880 avec Léon XIII, et cite un propos du cardinal Rampolla en 1885, qui annonçait que les catholiques étaient assurés de la majorité dans la nouvelle Chambre.

M. Clémenceau. — Il n'était pas infaillible celui-là. (Rires.)

M. d'Aunay. — On doit donc se demander si cette entente avec la papauté profite à la France. La réponse n'est pas douteuse, puisque l'Eglise ne cesse de combattre ce qui, à nos yeux, constitue la République. (Murmures à droite).

Direz-vous qu'elle profite à votre influence extérieure ? Pas davantage. Dernièrement, M. de Poli écrivait que la situation de la France au dehors tient à moitié à l'action de ses propres missionnaires et à son protectorat religieux, et que ce protectorat elle ne le conservait que grâce à la papauté. Est-ce vrai ?

Certes le protectorat français en Orient a fait autrefois de grandes choses, il a assuré à notre pays une prépondérance politique auprès des populations musulmanes.

Mais qu'est devenu ce protectorat ? Aujourd'hui la Russie, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne ne veulent plus de nos consuls pour protéger leurs missionnaires nationaux.

Mais alors, devons-nous abandonner notre œuvre d'enseignement en Orient ? Je ne le pense pas, mais de religieux nous devons rendre notre enseignement laïque.

L'enseignement laïque, dit-on, coûte dix fois plus cher. C'est une erreur.

Le succès de l'Alliance française en est une p euve. En Tunisie on ne lui donne que 10.000 fr. et cependant son succès est grand.

Il faudrait pour développer l'enseignement laïc créer sur divers points des écoles normales devant fournir le personnel suffisant. Soyez assurés que les musulmans iraient plus volontiers dans une école qui assurerait la neutralité religieuse. L'Italie nous a donné l'exemple. Nous devons cesser de subventionner à l'étranger les membres des congrégations que nous n'autorisons point à enseigner en France. (Vifs applaudissements.)

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, rappelle qu'il a déjà fourni à la Chambre des explications sur les points qui viennent d'être traités, mais un fait nouveau s'est produit dans les affaires balçaniques. La Porte a accepté en principe la note de l'Autriche et de la Russie, *appuyée par la France.*

L'Autriche et la Russie vont nommer des contrôleurs chargés d'assurer l'exécution des réformes ; des services d'ordre seront constitués.

La France est prête à coopérer à cette organisation et elle ne négligera rien pour que ces réformes soient suffisantes pour décourager les fauteurs de troubles (Très bien sur divers bancs).

Au Maroc, nous veillons à l'indépendance de ce pays et à lui permettre de s'organiser, car sa prospérité sera un grand bénéfice pour l'Algérie. Notre situation particulière ne peut plus être contestée par personne. Notre action sera toujours prépondérante au Maroc.

En Extrême-Orient les dispositions pacifiques des gouvernements, qui ne sont douteuses pour personne, nous permettent d'espérer une solution pacifique. Nous nous en réjouissons pour notre alliée.

En ce qui concerne notre alliance, je dois dire qu'une alliance dépend de différents éléments : sympathie populaire, solidarité d'intérêt. C'est l'alliance idéale. Aucune ne s'en rapproche autant que celle qui nous unit à la Russie (Vifs applaudissements).

Pour achever la mise en œuvre de notre empire colonial, il nous faut la tranquillité sur le continent.

Le développement de notre puissance en Europe, nous permet de conserver aux difficultés qui se présentent dans les colonies leur caractère local.

Rappelez-vous la situation fâcheuse qui existait depuis plusieurs années entre la France et l'Italie. Nous avons cherché des points de contact entre les deux nations (cela n'a pas été difficile), et il en résulte avec notre voisine la convention signée hier, qui est l'indice le plus certain d'un bon accord (Applaudissements).

L'orateur constate qu'il n'y avait pas incompatibilité dans les rapports de la France et de l'Angleterre et que cette constatation a permis de signer le contrat d'arbitrage, qui empêchera les désaccords, graves à leur origine, de dégénérer en conflits armés.

Une bonne partie de notre puissance vient de la force attractive qu'exerce l'alliance à laquelle nous resterons inébranlablement fidèles, à cette alliance qui a pour condition même la puissance militaire des deux pays. (Applaudissements).

Il est bien vrai que l'on peut considérer avec regret les gros budgets militaires des Etats d'Europe, mais un gouvernement n'a pas le droit de rêver, quand la nation qu'il représente risque de payer les frais de cette rêverie.

Le libre développement du génie d'un peuple repose sur la garantie d'une puissance militaire importante prête à toute éventualité. (Vifs applaudissements).

Les chapitres 1 à 8 sont adoptés.

Sur le chapitre 9, **M. d'Aunay** reproche à M. Delcassé de ne pas lui avoir répondu.

Il est décidé que demain **MM. Guérin** et **Prevet** poseront une question au ministre des affaires étrangères sur la dette portugaise et le Panama.

Les derniers chapitres sont adoptés.

La séance est levée à 8 heures et renvoyée à dimanche 10 heures.

Les Gambettistes

Paris, 26 décembre. — L'Association des *Gambettistes a renouvelé son bureau*, sous la présidence de M. Cazot. Il est ainsi composé :

Président d'honneur, M. Cazot.

Vice-présidents d'honneur, MM. Waldeck-Rousseau, Desolier, Delcassé et le général André.

Président, M. Delons-Montaud.

Vice-présidents, MM. Bloch (administrateur), d'Echérac, ancien maire de Sèvres, Hector Depasse, Albert Tournier, député de l'Ariège.

Secrétaire général, M. Bainier, ancien adjoint du 20e arrondissement.

Secrétaires, MM. Carloux et Gleyes.

Le discours d'usage à la cérémonie des Jardies, le 3 janvier, sera prononcé par M. Hector Depasse.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

La grève des boulangers

Paris, 26 décembre. — Un grand nombre d'ouvriers boulangers assistaient, ce matin, à la réunion organisée à la Bourse du Travail par leur syndicat.

Des discours violents ont été prononcés. M. Bousquet, secrétaire général, a tout d'abord fait part à l'assemblée des démarches effectuées dans l'après-midi d'hier par une délégation patronale auprès du Comité de la grève. Mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

L'orateur prend ensuite texte de cette démarche pour déclarer que le mouvement revêt tous les jours plus d'extension.

— En banlieue, dit-il, la plupart des boulangeries ont été désertées cette nuit. Il doit en être très probablement de même en province dans un grand nombre de villes, mais il ne nous est pas possible de vous offrir des indications précises à l'heure actuelle, car toutes les dépêches que l'on nous adresse sont interceptées.

Employons, dit-il en terminant, tous les moyens coercitifs dont nous disposons pour empêcher la fabrication du pain.

Que demain pas une voiture de livraison ne puisse circuler dans Paris. La rue ne à reviendra calme que le jour où les bureaux de placements seront supprimés.

Puis une femme, appartenant à la Fédération de l'alimentation, exhorte, en termes véhéments, les ouvriers à venir demain à la réunion, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. « Ce sera le meilleur moyen, dit-elle, de démontrer à nos détracteurs que les grévistes sont d'honnêtes travailleurs et non des Apaches, comme on n'a pas craint de l'insinuer. »

Les ouvriers boulangers se sont séparés vers onze heures, dans le plus grand ordre, après avoir voté la continuation de la grève à outrance, aux cris de « A bas les placeurs ! »

Quelques arrestations ont été opérées cette nuit et ce matin pour violences et entraves à la liberté du travail.

— Un garçon coiffeur a brisé d'un coup de pierre une glace de la devanture d'un café, 28, boulevard Voltaire. Arrêté, cet individu, qui était porteur d'une autre pierre dont il se disposait à faire usage, a été écroué au dépôt.

— Plusieurs individus ont été arrêtés, cette nuit, devant la Bourse du Travail, pour vagabondage ou port d'armes prohibées.

— Ce matin, à sept heures, rue Falguières, plusieurs malandrins ont renversé la voiture d'une porteuse de pain et se sont ensuite enfuis.

— Une bande de cinquante individus a pénétré dans le local de la société coopérative « La Moissonneuse », 13, rue Faidherbe, où se trouve une boulangerie. Les forcenés ont brisé une partie du matériel et coupé les conduites de gaz et d'eau, qui ont été réparées aussitôt par le personnel de la boulangerie. Ils ont détruit également cinq sacs de farine, une centaine de pains et une grande quantité de pâte.

Limoges, 26 décembre. — En présence des proportions inquiétantes que prend la grève des boulangers dans notre ville, la population commence à s'émouvoir.

Le maire a dû, de concert avec le préfet, réquisitionner les services de l'autorité militaire qui a répondu qu'elle ne pouvait fournir que 18,000 kilogrammes de pain par jour. Or, la consommation, rien qu'à Limoges, atteint quotidiennement 35,000 kilogrammes.

Les conséquences de ce désastreux état de choses n'ont pas tardé à se faire sentir. Dans la journée d'hier, les 12.000 kilogrammes de pain fabriqués par la manutention militaire ont été vendus en quelques heures. Les boutiques où le pain avait été déposé ont été littéralement assiégées. Un grand nombre de consommateurs ont dû s'en passer.

Amiens, 26 décembre. — Les boulangers grévistes ont fait demander aux patrons d'accepter *la Bourse du travail comme bureau de* placement, mais ces derniers ont refusé. Après la réunion, au cours de laquelle les grévistes ont été avisés de cette fin de non-recevoir, une grande manifestation a eu lieu. Les chômeurs sont allés boulevard d'Alsace-Lorraine, conspuer le député maire. La police et la gendarmerie étant intervenues, une collision très grave s'est produite. Plusieurs agents ont été blessés, un gendarme a reçu un coup de couteau au bras, un agent a eu la tête fendue par un coup-de-poing américain, un commissaire de police est gravement atteint.

La cavalerie a dû intervenir ; dix-sept arrestations ont été opérées. La ville a été occupée militairement toute la nuit. La municipalité siège en permanence à l'Hôtel de Ville. L'émotion est considérable en ville.

Brest, 26 décembre. — Les garçons boulangers en grève ont parcouru les rues aux chants de la *Carmagnole*, en conspuant les patrons et les ouvriers qui travaillent.

CHRONIQUE RÉGIONALE

L'empoisonnement des rivières. — M. Mougeot, ministre de l'agriculture, justement ému des plaintes nombreuses que soulève, dans diverses régions, la souillure des rivières par les eaux impures qu'y envoient certaines usines et fabriques, avait déjà adressé à la fin de l'année dernière, une circulaire aux préfets et avait procédé à une enquête complète dans chaque département.

Au vu des *résultats de cette enquête*, M. Mougeot vient de transmettre de nouvelles instructions aux préfets et les inviter à prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour amener les industriels à mettre fin à une situation qui n'est pas moins préjudiciable à l'empoisonnement de nos rivières qu'à l'hygiène et à la santé publique.

L'enquête sur l'industrie textile. — La Commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la situation de l'industrie textile a adressé aux Syndicats professionnels, aux Chambres de commerce et aux Municipalités intéressés, un questionnaire dont nous extrayons les questions ci-après :

Salaires. — Taux des salaires journaliers ? Variations depuis 20 ans ? Situation des familles ? Etes-vous payé à la semaine ou à la quinzaine ?

Répartition de travail. — Quelles sont les causes du chômage que vous subissez, fréquence et durée ?

Ouvriers étrangers. — Nombre d'ouvriers étrangers dans l'usine où vous travaillez ? — Sont-ils traités autrement que les Français ? — Observations que suscite leur emploi.

Syndicats. — Votre appréciation sur l'action syndicale.

Avantages particuliers. — Y a-t-il des avantages particuliers complémentaires des salaires, tels que : Constitution de retraite ? — Caisse de secours en cas de maladie ? — Assurance contre le chômage ? — Création d'habitation à bon marché ? — Participation aux bénéfices ? — Date de fondation de ses œuvres et fonctionnement ?

Saisies-Arrêts. — Opère-t-on une saisie-arrêt sur vos salaires ? Quel est le motif ? — Le montant ? — Les frais occasionnés.

Règlements de salaires. — Quels sont les conflits dont vous avez été témoin pour paiement de salaire ?

Embauchage. — A quel âge les apprentis ont-ils leur métiers dans les tissages ? — Dans les filatures ? — Quel est leur salaire ?

Discipline d'atelier. — Amendes. Motifs. Emploi. — Quels sont les motifs de renvoi ? — *Sont-ils parfois inspirés* par des préoccupations étrangères à la profession ? — Quels sont les rapports entre les ouvriers et le personnel dirigeant : patrons, directeurs ou contremaîtres ?

A seule fin de faciliter la comparution des ouvriers devant la Commission d'enquête, le Maire d'Armentières se tiendra à la disposition des ouvriers du textile, en son cabinet à la Mairie, les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, de 7 h. 1|2 à 9 heures du soir, jusqu'au 14 janvier 1904 inclus.

Au Conseil d'Etat. — Nous apprenons que M. Maurice Vel-Durand, fils du conseiller d'Etat, ancien préfet du Pas-de-Calais, vient d'être reçu auditeur au Conseil d'Etat.

LES GRÈVES

A Tourcoing

A la filature A. Baratte et Cie

La publication par les journaux de la lettre insolente adressée par MM. A. Baratte et Cie, à l'administration municipale, a vivement indisposée l'opinion publique contre les patrons.

Il ne pouvait en être autrement du reste, étant données les circonstances — et l'administration de son côté — que la lettre de MM. Baratte et Cie ne saurait atteindre, a joliment bien fait de la livrer à la publicité.

Comment c'est après s'être rendu à l'invitation que l'administration avait adressé à ces Messieurs, sur la demande des ouvriers, après avoir pris devant cette administration des engagements qu'ils n'ont pas tenus, c'est alors que MM. Baratte réponde à une démarche courtoise par : « Fichez-nous la paix ! ».

Voilà des expressions bien malheureuses que nous regrettons pour MM. Baratte de les voir se servir.

Si l'opinion publique, nous le disons plus haut, se montre hostile à MM. Baratte, du même coup, les sympathies de cette même opinion vont aux ouvriers.

On devine aisément que le conflit a été voulu par MM. Baratte qui l'ont déterminé pour se défaire de leurs ouvriers.

Qu'ils n'avaient pas l'intention de tenir les engagements pris et qu'ils espéraient fatiguer leur personnel en [illegible]ettant que deux seuls métiers en march[illegible]lle sorte que les ouvriers travaillaien[illegible]e un jour et demi par semaine.

Il y a relativement peu d'ouvriers de filature syndiqués par rapport à leur nombre.

Or et nous l'avons dit hier, il se trouve que tous les ouvriers de la filature Baratte et Cie sont syndiqués.

Cette constatation, on le voit, n'est pas sans valeur.

A Pont-de-Nieppe

La grève continue au tissage Jeanson. La municipalité de Nieppe a fait distribuer samedi un pain par ouvrier gréviste et par chaque enfant et 50 kilogrammes de charbon par ménage de gréviste.

62

Le Roman d'une Figurante

Par Jules MARY

— Oh ! monsieur, dit Martha se levant, comment me serait-il possible de mentir ? Ma vie a été si courte depuis trois ou quatre ans et se résume en si peu de mots ! La pénétrer sera pour vous chose facile ; et je connais si peu de monde, aussi bien à Paris qu'à Naples et à Catane, que l'instruction sera bientôt terminée. Cela ne vous donnera pas grand mal, monsieur !

Elle dit ces derniers mots avec une tristesse si douce, avec tant de résignation, que le juge, de nouveau, la regarda attentivement, attiré par ce visage aux grands yeux lumineux ; elle était incapable de mentir, cela se voyait ; du reste, elle ne cherchait pas à jouer devant le magistrat le rôle d'une héroïne d'un drame. Elle parlait simplement, et même, à l'entendre ainsi, on ne pouvait deviner qu'elle avait eu l'énergie sauvage de tuer un homme avec réflexion, avec sang-froid.

IX

L'enquête dura cependant une quinzaine de jours.

M. de Maubuet, le juge d'instruction, y apporta le soin, l'intelligence, la clarté d'esprit, qu'exigeaient une affaire aussi délicate. Il fit prendre des renseignements partout où Martha avait passé, à toutes les adresses des logements occupés successivement par elle, soit à Paris, soit à Naples, soit à Catane. Il envoya même en Italie et en Sicile un brigadier du service de la sûreté dans la perspicacité duquel il avait confiance. Cet agent avait pour mission, non seulement de s'assurer si les détails donnés par Martha sur sa famille, sur son enfance, étaient exacts, mais encore de recueillir ce qu'il serait possible d'apprendre, aux meilleures sources, sur Procoli lui-même, son caractère, le genre de vie qu'il menait.

Ce n'était pas un crime ordinaire que *cet assassinat, M. de Maubuet ne se le* dissimulait point. Il y avait là des nuances infinies dans les détails qui pouvaient changer l'aspect de l'affaire. En outre, l'opinion publique se déclarait pour la petite danseuse.

Le crime, commis dans un des restaurants à la mode les plus fréquentés de Paris, avait été connu le lendemain ; même une note de quelques lignes relatant simplement les faits avait été portée à la hâte, et au moment de la mise en pages, dans deux journaux du boulevard, voisins du restaurant, et avait paru dès le matin.

Pendant la journée, des reporters étaient venus, et les feuilles du soir publièrent deux colonnes de détails brodés de bien des fantaisies, mais au milieu desquelles, pourtant, l'histoire vraie du crime se retrouvait. De la rubrique des faits divers, l'affaire passa au Courrier de Paris.

C'était un événement parisien, en effet, et des plus tragiques et du plus haut ragoût ; le nom, déjà célèbre, de Noël Chrétien y était mêlé, et les imaginations partaient en campagne, cherchant à démêler, au milieu du fatras des sottises et des mensonges dont on l'entourait, ce qu'il y avait de vrai dans ce coin de vie d'artiste tout à coup révélé par un drame douloureux.

Les chroniqueurs, eux aussi, s'occupèrent de Martha, et deux ou trois articles à sensation, signés des noms les plus aimés du public, présentèrent un résumé de l'affaire dans un sens favorable à la jeune fille. Paris se passionne aisément... Les *esprits étaient surexcités.* Martha était, sans qu'elle s'en doutât, la pauvrette, l'objet de toutes les conversations.

On attendait donc, avec le plus vif intérêt, que l'affaire fût renvoyée devant la cour d'assises et que les débats fussent ouverts. M. de Maubuet, de son côté, ne perdait pas son temps.

Les circonstances du crime étant connues, puisque Martha les avait révélées, il s'entourait de tout ce qui pouvait éclairer son jugement et ne laisser aucun doute sur les mobiles qui avaient fait agir la danseuse. C'est ainsi qu'il connut vite ce que Martha elle-même ignorait, c'est-à-dire le pari de Procoli, tenu par les deux Italiens qui l'accompagnaient au théâtre.

Ceux-ci racontèrent au magistrat comment *Procoli avait eu l'idée d'accoster la* jeune fille, comment il était parti avec elle, comment ils avaient cru véritablement qu'elle avait accepté son offre et qu'il se trouvait en bonne fortune.

D'autre part, ce fut par Claude Fleury et Nouvel que M. de Maubuet apprit les détails du duel de Chrétien avec l'ancien amant de sa maîtresse.

Nouvel, ardent et convaincu, défendit Martha et se porta garant de son honnêteté. Et il termina en disant gravement :

— Quand cette liaison commença, je prévins Noël : « Tu as charge d'âme, lui dis-je, si jamais tu oublies cette enfant, ce sera fait d'elle. » Je comprends le drame qui s'est passé dans le cœur de Noël et les motifs qui l'ont fait abandonner Martha ; je ne l'approuve pas, je l'excuse et le plains.

Noël fut entendu par le juge. Brièvement, il expliqua dans quelles circonstances il avait connu Martha. L'assassinat de Procoli et l'arrestation de la jeune fille avaient fait sur lui une impression très vive. Il avait compris tout de suite que sa maîtresse se vengeait sur Procoli des deux grands malheurs de sa vie, causés par l'Italien : son abandon à Catane ; son abandon à Paris. Ce qu'il dit à M. de Maubuet fut un hommage rendu à l'honnêteté de sa maîtresse ; il ne l'avait pas soupçonnée ; il n'avait jamais douté d'elle ; il avait fallu la rencontre de Procoli pour l'amener à des réflexions d'une décourageante tristesse ; après cette rencontre, le bonheur et le calme ne lui paraissaient plus possible auprès de Martha ; autant valait donc se séparer.

Il était très pâle en parlant de la sorte. Même à certaines paroles, quand il fit le tableau de ces quelques mois rapides, où s'étaient cependant rencontrées bien des heures de félicité, il eut comme un tremblement dans la voix. Il avait une crainte pour l'avenir ; retrouverait-il avec Geneviève cette vie si douce que Martha lui avait faite ? La petite Sicilienne, assise, immobile sur un canapé, le regard fixé sur son amant, savait si bien lui plaire, autrefois, deviner un caprice qui naissait dans le plus lointain des replis de sa pensée ! Peut-être avait-il passé à côté du bonheur !

Après Noël, le juge entendit encore Domenica, qui n'eut qu'à écouter son ardente amitié pour plaider la cause de Martha ; puis Isabelle, la danseuse du Châtelet ; Florence, la bonne de Noël ; Monjolit ; d'autres encore, comme Houdiard, même les deux vieux gardiens de la paix, Palombe et Maduret, qui avaient sauvé Martha le jour où elle avait voulu se noyer.

Parmi les dernières dépositions, il y eut quelques allégations qui furent moins favorables à l'accusée.

C'est ainsi que Monjolit paria, mais sans apporter de preuves, de Jean Houdiard en termes qui donnaient à entendre qu'il avait dû être, si peu de temps que ce fût, l'amant de Martha.

Houdiard fut interrogé à ce sujet. Il était rancunier et se souvenait de la façon dont la jeune fille avait accueilli ses démarches, et de la rude leçon que lui avait infligée Chrétien : il répondit aux questions de M. de Maubuet par un sourire goguenard et fat qui pouvait laisser croire au juge qu'il avait, en effet, reçu les faveurs de la Sicilienne ; mais il refusa de s'expliquer, soit de nier, soit d'affirmer nettement.

Une autre déposition ne fut pas moins intéressante et fit entrer l'enquête dans une voie nouvelle.

Florence avait été entendue, ainsi que nous l'avons dit.

A l'une des questions adressées par M. de Maubuet, elle répondit en disant qu'elle avait surpris de fréquentes querelles entre Chrétien et sa maîtresse ; que, du reste, tout ne paraissait point marcher pour le mieux dans ce ménage.

D'où venaient les torts ? Voilà ce qu'elle ne savait pas ! Et cependant, si on l'interrogeait bien, elle serait obligée de reconnaître que, pendant certaines absences de monsieur, madame avait reçu la visite d'un grand jeune homme blond ; peut-être qu'après tout, dans ces visites, il n'y avait aucun mal ; pourtant il était au moins étrange que le jeune homme en question profitât toujours du moment où monsieur n'était pas chez lui pour venir voir madame. Cela avait paru louche, même au concierge.

Ainsi renseigné, M. de Maubuet questionna Martha, qui n'eut pas de peine à reconnaître Septime Paqueron dans le portrait qu'on lui en fit.

En racontant son voyage à Thilay, elle avait passé sous silence les incidents auxquels Septime s'était trouvé mêlé. Les révélations de Florence, en lui faisant craindre que la religion du juge ne fût surprise, l'obligèrent à moins de réserve. Elle raconta ce qui s'était passé, aussi bien à Thilay qu'à Paris, au pâquis de Biscotte qu'à la villa Duchesne.

(A suivre.)